

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00435

Numéro SIREN : 442 258 638

Nom ou dénomination : ESSENCIEL

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2020 sous le numéro de dépôt 1201

205 00201

Certifié conforme à l'original

Formule simplifiée de bilan n° 1
Déclaration obligatoire

①

BILAN — ACTIF

DGE/P N° 2050 SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAPL ESSENCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : SA ETIENS D ABRINOT IMMOBILIE LA GRAND VOIE 37000 POISSY-LE-NOUVEAU Exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 44225462800026 Néant ☐

Exercice N° 12

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
IMMOBILISATIONS	Capital souscrit non appelé	AA		
	Frais d'établissement	AB	AC	
	Frais de développement	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AB	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AI	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI	AM	
	Terreins	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	5 37
	Autres immobilisations corporelles	AT	AV	2 516
	Immobilisations en cours	AW	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CA	5 162
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BI	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières	BH	BI	44 814	
TOTAL II		BI	BK	60 168
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	121 043
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Créances et comptes rattachés (3)	BX	BY	21 742
	Autres créances (3)	BZ	CA	181 070
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement dont actions propres	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	90 219
Charges constatées d'avance (3)		CH	CI	1 043
TOTAL III		CJ	CK	188 019
COMPTES DE RECONSTITUTION	Frais d'émission d'emprunt à court terme	JV	W	
	Perte de remboursement d'emprunt à court terme	AV	CM	
	Frais de conversion net	VI	CN	
	TOTAL GENERAL IV	CO	CV	918 117

Revenu (1) 11 600 416 (2) 11 600 416 (3) 11 600 416

Charges de réévaluation 0 Stocks 0 Créances 0

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

SAGE Expert comptable (juillet 2019)

Designation de l'entreprise		CAPL ESSENTIEL		N°	
				N°	
				Exercice N	
CAPITAL PROPRES	Capital social ou individuel (1) : Dont verse	5 000 000	DA	8 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		DB		
	Ecart de réévaluation (2) : dont écart d'équivalence (1E)		DB		
	Reserve légale (3)		DB		
	Reserve statutaires ou contractuelles		DB		
	Reserve réglementée (4) : (Dont réserve spéciale de réévaluation (1959) (8I))		DB		
	Autres réserves : (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) (1F)		DB		
	Report en avant		DB	5 000 000	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DB	1 000 000	
	Subventions d'investissement		DB		
	Provisions réglementées *		DB		
	TOTAL (II)		DB	14 000 000	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (III)			DN		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DT	1 000 000	
	Emprunts et dettes financières divers : Dont emprunts participatifs (11)		DT	1 000 000	
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours		DA		
	Dettes financières et comptes rattachés		DN	1 000 000	
	Dettes fiscales et sociales		DT	1 000 000	
	Dettes communales, départementales et comptes rattachés		DT		
	Autres dettes		DT	1 000 000	
Compte rendu	Produits constatés d'avance (4)		DR		
TOTAL (IV)		DT	4 000 000		
	Ecart de conversion passif *		(V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		DT	19 000 000		
VALEURS	1 Ecart de réévaluation incorporé au capital		DR		
	2 Dont : - Reserve spéciale de réévaluation (1959) - Ecart de réévaluation libre - Reserve de réévaluation (1976)		DB		
	3 Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		DB		
	4 Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		DT	1 000 000	
	5 Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C.C.P.		DT	1 000 000	

* Des explications sont fournies en annexe au bilan (cf. DGFIP N° 2051 SD 2019)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGF-EP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire - article 873 A
du Code de Commerce

Désignation de l'entreprise : CARL EXPLOIT		Secteur : ☐		
		Exercice N		
		France	Exportations et les raisons intra-communautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	IA	8 547 612	
	Production vendue { biens * services *	ID		
		IG	51 524	
	Chiffres d'affaires nets *	II	8 599 137	
	Production stockée *	IM		
	Production immobilisée *	IN		
	Subventions d'exploitation	IO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * 9	IP	4 537	
	Autres produits (IV + II)	IQ	17 191	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		IK	8 616 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises : y compris droits de douane	IS	7 418 441	
	Variation de stock : marchandises *	II	(12 182)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements : y compris droits de douane *	II	5 157	
	Variation de stock : matières premières et approvisionnements *	IV		
	Autres achats et charges externes : (3) + (6) bis *	IW	414 892	
	Impôts, taxes et versements assimilés *	IX	18 556	
	Salaires et traitements *	IY	521 413	
	Charges sociales : (10)	IZ	114 007	
	PROVISIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions	GA	4 005
			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		
	Autres charges : (12)	GE	100 000	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GI	8 170 447
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	546 445	
Gains ou pertes	Bénéfice attribué ou perte transférée	III		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	IV		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations : (5)	GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé : (5)	GI		
	Autres intérêts et produits assimilés : (5)	GI	99	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
	Différences positives de change	GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
	Total des produits financiers : (V)	GP	99	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	100	
	Intérêts et charges assimilés : (6)	GR	19 330	
	Différences négatives de change	GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GI		
	Total des charges financières : (VI)	GI	19 524	
2 RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(19 425)	
3 RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	(5 520)	

Désignation de l'entreprise						N°carte		
							Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	40 185	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)					HD	40 185	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (cf. bpx.)					HE	1 909	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (cf. bpx.)					HG		
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)					HH	1 909	
4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	38 276	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	IJ		
Impôts sur les bénéfices *					(X)	IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					IL	8 671 157		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					IM	8 641 900		
5 BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits -- total des charges)						IN	29 257	
RÉVISIONS	1	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières			HY		
			produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs à détailler au 8 ci-dessous			HG		
	3.	Dont {	Credit bail mobilier *			HP		
			Credit bail immobilier			HQ		
	4	Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs à détailler au 8 ci-dessous			HI			
	5	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(7)(a)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.F.)			IX			
	(7) (c)	Dont impositions des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 cotes)			RI			
			Dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	9	Dont transferts de charges			AI	4 125		
	10	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (15)			A2	200 000		
	11	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	12	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	0 200		
	13	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A ^b	Obligatoires	A ^d			
	14	Bénéfice ou perte avant révisions (calculé en fonction du régime d'imposition choisi par l'exploitant : art. 150 A du CGI)					Produit exceptionnel	
							Charges exceptionnelles	
18	Déductions des charges d'exercices antérieurs					Excédent		
						Charges exceptionnelles		
						Produit exceptionnel		

Désignation de l'entreprise : SARL ESSENCIEL										Néant *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Transferts à une réévaluation préparée au cours de l'exercice (ou transferts d'une mise en équivalence)		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KI		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KJ		
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants	I9		KI		KK		KI	
		Sur sol d'autrui	Dont composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	16 474	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17 686	LC		LD	1 020
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	34 160	LO		LP	1 020	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				SG		SM		SN	
		Autres participations				SC	5 162	SV		SW	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IF	45 814	IU		IV			
TOTAL IV				IQ	50 976	IR		IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	87 306	OH		OJ	1 020		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		par versement de poste à poste		par cession au cours de l'exercice (ou par mise en équivalence)							
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		DT		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		CV		DW		EX		
CORPORELLES	Terrains		IP		UX		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MX		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MI		
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		II		MI		MK	1 020	ML	1 020	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers	IV		MM		MN	16 474	MO	16 474	
		Matériel de transport		IX		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MI	17 686	MU	16 295
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		NZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NE		
	TOTAL III		IV		NG		NH	37 140	NI	37 140	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		MT		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY	5 162	OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	45 814	2I		2F	44 814	2G			
TOTAL IV		I3	45 814	2J		NK	45 814	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	87 306	OK		OL	87 306	OM	87 306		

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P.N. 2054-bis-SI 2019

Exercice N clos le

3 1 1 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ESSENCIELNéant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) = (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 + col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter l'année de la cession de l'élément le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n. 2051) à la ligne : « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 FRACTION RAFFICHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est réservé aux seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2019

Designation de l'entreprise : SARL ESSENCIEL N°ant ☐

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Moins de 3 ans (sauf pour les immobilisations de 3 ans)		Avec amortissement dérogatoire		Durée de 3 ans ou plus, sans amortissement dérogatoire		Moins de 3 ans (sauf pour les immobilisations de 3 ans)	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		II		IM		IX	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PI		PI		PG		PII	
Terrains		PI		PI		PK		PI	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PIQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PI		PI	
	Indemnité d'agrandissement et amortissement de construction	PV		PW		PX		PV	
Frais de mise en valeur de terrains (autres que les terrains)		PZ		QY		QB		Q	
Autres immobilisations corporelles	Indemnité d'agrandissement et amortissement de construction	QD		QI		QJ		QK	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique en ligne	QI		QJ		QK		QL	
	Emballages récupérables et autres	QP		QR		QS		QI	
TOTAL III		QI		QJ		QK		QL	
TOTAL GENERAL I + II + III		PN		QP		QQ		QR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		CÉLÉBRATIONS			REPRISES						Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de charges et autres	Colonne 2 Mode de provision	Colonne 3 Amortissement fiscal (sauf pour le I)	Colonne 4 Différentiel de charges et autres	Colonne 5 Mode de provision	Colonne 6 Amortissement fiscal (sauf pour le I)				
Frais d'établissement TOTAL I		M1	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13			
Terrains		N14	N15	N16	N17	N18	N19	N20			
Constructions	Sur sol propre	N21	N22	N23	N24	N25	N26	N27			
	Sur sol d'autrui	N28	N29	N30	N31	N32	N33	N34			
	Indemnité d'agrandissement et amortissement de construction	N35	N36	N37	N38	N39	N40	N41			
	Frais de mise en valeur de terrains (autres que les terrains)	N42	N43	N44	N45	N46	N47	N48			
Autres immobilisations corporelles	Indemnité d'agrandissement et amortissement de construction	N49	N50	N51	N52	N53	N54	N55			
	Matériel de transport	N56	N57	N58	N59	N60	N61	N62			
	Matériel de bureau et informatique en ligne	N63	N64	N65	N66	N67	N68	N69			
	Emballages récupérables et autres	N70	N71	N72	N73	N74	N75	N76			
TOTAL III		N77	N78	N79	N80	N81	N82	N83			
Frais de provision de l'exercice précédent TOTAL IV		N84	N85			N86		N87			
Total général I + II + III + IV		N88	N89	N90	N91	N92	N93	N94	N95	N96	
Total général NP + NQ + NR		N97	N98 + N99 + N100			N101 + N102 + N103		N104			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Décharges et décharges de l'exercice		Augmentations	
Frais d'émission d'emprunt à court terme				Z0	ZK
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Les opérations concernant cette rubrique sont données dans le tableau 2031

Formule de calcul de la provision 5-A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise : <u>SAPL HOUCHETEL</u>		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) *	3I	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (C) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dotations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (C)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4J	4K	4L
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (C)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5I	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (C)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	Immobilisations : - incorporelles - matérielles - financières - autres immobilisations - immobilisations - autres immobilisations - autres immobilisations - autres immobilisations	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6I	6J	6K	6L
		6M	6N	6O	6P
		6Q	6R	6S	6T
		6U	6V	6W	6X
		6Y	6Z	6A	6B
		6C	6D	6E	6F
		6G	6H	6I	6J
		6K	6L	6M	6N
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (C)	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	7C	7D	7E	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	
Dotations et reprises	Dotations exceptionnelles	UE	UF	UG	UH
	Dotations exceptionnelles	UE	UF	UG	UH
	Dotations exceptionnelles	UE	UF	UG	UH
Finies mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 8-1-5 du CGI				10	

(C) ou détailler sur feuillet séparé selon l'annexe 1 ou l'annexe 2 de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à provisionner doivent être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur le total détaillé des charges à provisionner dont la provision est prévue par l'article 38 II du CGI (annexe III au CGI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2056

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CARL EUGENIEL		Neant *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations	UI		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	44 814	UV		44 814	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	17 587		17 587		
	Autres créances clients	VB	17 938		17 938		
	Créances représentatives de titres (Provision pour dépréciation précédente ou remise en garantie * (3))	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	363		363		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	76		76		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	60 782		60 782	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 584		10 584	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	418 495		418 495		
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	221 249		221 249		
	Charges constatées d'avance	VS	1 033		1 033		
	TOTALUX		VI	748 126	VI	748 126	44 814
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes aupres des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	230 663		230 663		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 701		25 701		
Personnel et comptes rattachés		8C	36 482		36 482		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	142 381		142 381		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	21 707		21 707		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	40 191		40 191		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 455		24 455		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALUX		VY	804 722	VZ	804 722		
EMPRUNTS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SARL BOUVEINIEL		Formulaire déposé au titre de l'IR : 1 T		Neant ☐ *		Exercice N° : 2019		
I. RÉINTÉGRATIONS								
BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							
	Avantages personnels non déductibles : (sauf l'effacement des effets d'usage)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1-1 C.G.F.) et autres amortissements non déductibles		WI	NI	
	Autres charges et dépenses non déductibles (art. 210 C.G.F.)		WJ	Taxes sur les valeurs des sociétés (entreprises à l'IR)		WG	NI	
	Prêts ou des avances remboursés (art. 39-1-1 C.G.F.) et crédits d'impôt immobilier et de levée d'apport		RA	() Part des intérêts dispensée de réintégration (art. 239-1 C.G.F.)		RI	NI	
	Provisions et charges à payer non déductibles (art. 39-1-1 C.G.F.)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non européens non déductibles (art. 207 C.G.F.)		XX	NI	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges non déductibles (art. 212 C.G.F.)		XZ	NI	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du C.G.F.							NY
	Impôt sur les sociétés (art. 208 du C.G.F.)							17
	Quote-part : 1		WI	Résultat net imposable : 17		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impôts	Moins valeurs nettes à long terme		Imposées au taux de 15 % (art. 128) pour les entreprises à l'impôt sur le revenu				
		Imposées au taux de 0						
Fraction imposable des plus values réalisées au cours d'exercices antérieurs :		- Plus values nettes à court terme						
		- Plus values soumises au régime des fusions						
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPVAM (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (DONI)		Intérêts excédentaires (art. 39-1-1 C.G.F.)	SU	Zones de régimes d'activité exonérées	SW	WQ		
		Charges d'impôt sur les sociétés (art. 208 C.G.F.)	SX	Zones de régimes d'activité exonérées	MS	NI		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I							24 274	
II. DÉDUCTIONS								
Perte Comptable de l'exercice								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE :								
Provisions et charges à payer non déductibles (amortissements, etc.) et charges dans les autres États membres (art. 208 B-SD, art. 110)								
Régimes d'imposition particuliers et impôts	Plus values nettes à long terme		Imposées au taux de 15 % (art. 128) pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu					
			Imposées au taux de 0					
			Imposées au taux de 19 %					
			Imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures					
			Imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres moins values imposables (art. 15 C.G.F.)		WV					
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée :								
Régime des sociétés simples et des sociétés de personnes		() Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de parts de parts						
Produit net des actions et parts de parts		2A						
Autres déductions	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer							
	Amortissement d'amortissement							
	Amortissement des immobilisations	K1	K2	K3	K4	K5	K6	
	Amortissement des immobilisations	K7	K8	K9	K10	K11	K12	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPVAM (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		() Déduction d'exceptionnelle pour investissement		X9	Créance de gains par les participations de cession		Z1	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
TOTAL II							2 213	
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des débits reportables		Bénéfice (moins II)		NI	Déficit (II moins I)		NI	
Débit de l'exercice reporté en année (entreprises à l'IS)		Z1		NI		2 159		
Débits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)		NI		NI		2 159		
RÉSULTAT FISCAL = BÉNÉFICE (ligne NI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne NO)		XX		NO		2 159		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2032 NDI-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Docket 2058-A 2019

Extension

[illegible][illegible]

Designation de l'entreprise <u>CARL ENCEINIEL</u>		Néant *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	19 503
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058 A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	19 503
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	2 150
Total des déficits restant à reporter (= somme K6 + YJ)		YK	2 150
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZI	12 450
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 2 du CGI*		ZV	
Provisions pour risques et charges *		ZW	
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9I
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAL (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058 A		▼ ligne W1 ▼ ligne W1	

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) : Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-CSD 2019

Designation de l'entreprise : CARL ESSENCIEL										Scant ☐	
COURANTES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	59 032	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	16 507		Dividendes		ZD				
	Prélevements sur les réserves	OL			Autres répartitions	ZE					
	TOTAL I	OF	75 539		Report à nouveau	ZG	75 539				
								TOTAL II	ZH	75 539	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail immobilier (précisez le prix de revient des biens puis en crédit-bail)	IR					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES VENTES ET CHARGES INTERNES	Sous-traitance						YF	77 562			
	Locations (charges locatives et de copropriété) (dont profits et pertes des sous-locations et locations pour mise à disposition)	IS					XQ	113 122			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	80 188			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)						YS	7 190			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées à la retraite des salariés professionnels)	FS					SE	149 409			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	409 282			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	12 521			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					YZ	6 553			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	19 074			
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	54 765			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	19 119			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018)						OB	310 566			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	Numéro de centre agréé *	NP									
	Aides perçues avant droit à la réduction d'impôt prévue au 1 ^{er} de l'article 248 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	IV					II				
	Groupe: résultat d'ensemble	II					II				
	Si vous nevez pas le régime de groupe, indiquer l'entreprise mère	II									

* Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs appartenant au même groupe et dont l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058-NCI pour le régime de groupe.

Désignation de l'entreprise : **CARL ESSENCIEL** N° : **3**

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Satire et date d'acquisition des éléments cédés ¹	Valeur d'origine ²	Valeur nette réévaluée ³	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁴	Autres amortissements ⁵	Valeur résiduelle ⁶
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme	Plus-value taxable à 19 % (1)
		19 %	15 % ou 12,80 %	19 % (1)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				
70				
71				
72				
73				
74				
75				
76				
77				
78				
79				
80				
81				
82				
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89				
90				
91				
92				
93				
94				
95				
96				
97				
98				
99				
100				

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 258 bis A, 258 C et 210 I du CGI.

Designation de l'entreprise : <u>CARL ESSENCIEL</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒
---	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> I 1 ^{er} et I <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> I 1 ^{er} et I <i>quater</i> du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relatif au taux de 15" ① ou 16" ②	
Gains ou moins-values de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclues du régime du long terme, art. 219 I a) <i>et</i> b) du CGI ①	
Gains ou moins-values de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ art. 219 I a) <i>et</i> b) du CGI ①	

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes			
1. 1			
1. 2			
1. 3			
1. 4			
1. 5			
1. 6			
1. 7			
1. 8			
1. 9			
1. 10			

Origine	Mons-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des mons-values à reporter (col.)=S+D+E-G-B
	A 19... ou A 16-5% ou A 15	A 19... ou 15 imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I et soies-s) du C.G.D)	A 19... ou 15... imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I et soies-s) bis du C.G.D)	A 15 % ou A 16-5 %		
1	2	3	4	5	6	7
Mons-values initiales						
Mons-values initiales Exercice initiale ou sur le exercice exercice ou exercice exercice exercice exercice exercice exercice exercice	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					

Do not place any other content on the response sheet between class beginning and 10:00.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL EUSEMCIEL</u>		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise: SARL ESSENCIELNéant ☐Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: YP 12,12

Dont apprentis YF

Dont handicapés YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 4 599 114

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX 4 599 114

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH 27 111

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD 19 401

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM 46 512

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 7 573 824

Variation négative des stocks OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 199 111

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS 113 111

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW 77 111

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OG

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY

TOTAL 3 OJ 8 073 558

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 652 566

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) SA 652 566

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV ☒

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX) GX 4 599 114 Effectifs au sens de la CVAE * EY 12,12

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX

Période de référence GY 01/01/2018 à 31/12/2018 GZ 01/01/2018 à 31/12/2018

Date de cessation HR / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 44225863800026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CARL BOCCENIEL

ADRESSE (voie) SAC ETANG D'ABRICOT IMMEUBLE LA GRAND VOIE

CODE POSTAL 97200

VILLE FORT-DE-FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénoms

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénoms

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant : x :

EXERCICE CLOSÉ

31122018

N SIRE1 4 | 4 | 2 | 1 | 5 | 8 | 6 | 3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 6 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE: CARL ESSENCIEL.

ADRESSE (volet) SAC ETANG 2 MERICOT IMMEUBLE LA GRAN TOILE

CODE POSTAL 97200

VILLE: FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE			P5
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-complables | Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSEMBLÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ¹	payées par la société elle-même a
	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis	Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI)		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
* SARL, tous les associés.	Pour les SARL				Montant des sommes versées:		
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandites	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	a titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	a titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	a titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
SCS - SNC - SNC - SNC - SNC	480						
SCS - SNC - SNC - SNC - SNC	500	201	150 000				

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE: 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise: SARL ESSENCIEL

du

Adresse: ZAC ETANG D'ABRICOT IMMEUBLE LA GRAND VOILE 97200 FORT-DE-FRANCE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFILIÉES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
..								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	11
Total	12

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
de l'exercice 2018 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	13	de l'exercice 2018 ⑩	14
de l'exercice précédent ⑪	15	de l'exercice précédent ⑪	16
Nom et qualité du signataire: PHILIPPE VITTE Gérant		A FORT-DE-FRANCE le 11/02/2019 Signature:	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/01 au 31/12 ou au titre de l'année N		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI) Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	2,5 305		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2,5 308		
Dont montant préfinance			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2,4 533		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT = Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

ESSENCIEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : Zac Etang Z'Abricot – Immeuble La Grand-Voile
97200 FORT DE FRANCE
442 258 638 RCS FORT DE FRANCE

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT EN DATE DU 20 JUIN 2019

Le 20 juin 2019, au siège social,

Monsieur Philippe JOS,

Propriétaire de la totalité des 800 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société ESSENCIEL,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur Philippe JOS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

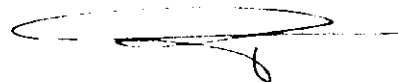
PREMIÈRE décision - Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 29.857 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 17 euros ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges.

DEUXIÈME décision - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 29.857 euros de la manière suivante :



- <u>Résultat bénéficiaire de l'exercice :</u>	<u>29.857 euros</u>
- Dotation à la réserve légale, soit :	800 euros
- Au report à nouveau, soit :	75.538 euros
- Solde du report à nouveau, soit :	104.595 euros

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME décision - Absence de conventions réglementées

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

**
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Philippe JOS

